

Bureau du 2 septembre 2002

Décision n° B-2002-0799

objet : **Politique de la ville - Individualisation d'autorisations de programme en recettes**
service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet d'individualiser des autorisations de programme en recettes au titre de la politique de la ville, pour un montant de 1 961 015,55 €.

L'ensemble des opérations concernées a déjà fait l'objet d'une délibération approuvant le coût des opérations ainsi que leur plan de financement. Des autorisations de programme ont été individualisées pour les dépenses lors du conseil de Communauté en date du 18 mars 2002. Les travaux ayant commencé pour certaines ou étant pratiquement achevés pour d'autres, la Communauté urbaine peut effectuer les appels de fonds auprès des différents partenaires financeurs de ces opérations et il y a lieu d'ajuster les autorisations de programme pour la partie recettes.

Les recettes à individualiser concernent les opérations suivantes :

Opération	Délibération approuvant le coût de l'opération et le plan de financement	Recettes totales à inscrire	2002	2003
56 - Rillieux la Pape		1 040 033,73	926 487,90	113 545,83
Mont Blanc 2 Etat	délibération en date du 21 février 2000	407 038,88	407 038,88	
Rhône Logis Alexandre Dumas	délibération en date du 25 septembre 2000	152 449,02	152 449,02	
Etat Europe		221 790,45 258 755,38	167 000,00 200 000,00	54 790,45 58 755,38
57 - Saint Fons Arsenal		283 000,00	283 000,00	
Commune Europe	délibération en date du 1er mars 1999	243 918,00 39 082,00	243 918,00 39 082,00	
60 - Vaulx en Velin		198 182,80	198 182,80	
Grolières 1- Commune Grolières 2 - Commune	délibération en date du 12 mai 1997 délibération en date du 27 septembre 1999	167 693,00 30 489,80	167 693,00 30 489,80	
61 - Vénissieux		216 477,60	216 477,60	
Vénissy - Etat Vénissy - Commune	délibération en date du 25 janvier 2000	170 742,90 45 734,70	170 742,90 45 734,70	
0267 - Langlet Santy	délibération en date du 26 février 2001	110 168,00	110 168,00	
association syndicale des propriétaires Etat		68 602,00 41 566,00	68 602,00 41 566,00	
269 - Saint Genis Laval	délibération en date du 26 janvier 2001	57 611,25	57 611,25	
FISAC		57 611,25	57 611,25	

272 - Villeurbanne Saint Jean		55 542,17	55 542,17	
URBAN Centre commercial Saint Jean	délibération en date du 21 février 2000	55 542,17	55 542,17	
total		1 961 015,55	1 847 469,72	113 545,83

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 12 mai 1997, 1er mars et 27 septembre 1999, 25 janvier, 21 février et 25 septembre 2000, 26 janvier 2001, celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 et celle en date du 18 mars 2002 ;

DECIDE

Autorise la révision des autorisations de programme individualisées le 18 mars 2002 de la façon suivante :

a) - opération n° 0056 - DSU Rillieux la Pape pour un montant de 1 040 033,73 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel : 926 487,90 € en 2002, 113 545,83 € en 2003,

b) - opération n° 0057 - DSU Saint Fons Arsenal pour un montant de 283 000,00 € en recettes en 2002,

c) - opération n° 0060 - DSU Vaulx en Velin pour un montant de 198 182,80 € en recettes en 2002,

d) - opération n° 0061 - DSU Vénissieux pour un montant de 216 477,60 € en recettes en 2002,

e) - opération n° 0267 - DSU Langlet Santy pour un montant de 110 168 € en recettes en 2002,

f) - opération n° 0269 - DSU Saint Genis Laval pour un montant de 57 611,25 € en recettes en 2002,

g) - opération n° 0272 - DSU Villeurbanne Saint Jean pour un montant de 55 542,17 € en recettes en 2002.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,